AVENIR À VENIR

La newsletter à destination des gestionnaires retraite des collectivités et établissements publics de la petite couronne

Édito

L'OUTIL DE LIQUIDATION GULI : HOUSTON, MISSION ACCOMPLIE !

Le décollage était prévu pour le 1er juillet 2024 mais le Cap CNRACL voulait d'abord vérifier le convecteur temporel !
Finalement la fusée GULi a décollé le 16 septembre 2024 et devient désormais votre seul outil de liquidation. Pour vous accompagner dans sa prise en main, la CNRACL a mis à disposition des tutoriels sur son site Internet et le service retraite du CIG Petite Couronne anime des ateliers destinés aux gestionnaires pour se l'approprier. Pour continuer sur cette belle lancée sans quitter le système solaire, la plateforme sécurisée de partage de fichiers Oodrive du service retraite a été mise en orbite pour vos demandes de contrôle de simulations. Faisons de cette opération un petit pas pour les dossiers retraite, mais un pas de géant pour les gestionnaires.

Service retraite
du CIG Petite Couronne

Offres

COMMENT LE SERVICE RETRAITE DU CIG PETITE COURONNE PEUT-IL M'ACCOMPAGNER ?

NOUVEAUX MODÈLES D'ARRÊTÉS ET DE COURRIERS SUR LE THÈME DE LA RETRAITE BIENTÔT DISPONIBLES.

Le service retraite s'engage à accompagner les collectivités territoriales dans la gestion des dossiers de départ à la retraite. Prochainement, des modèles d'arrêtés et de courriers seront mis à votre disposition sur notre plateforme. Ces modèles couvriront plusieurs aspects de la gestion des retraites : l'admission à la retraite dans le cas général, les départs anticipés pour diverses raisons ainsi que les dispositifs permettant la poursuite d'activité. Ces outils pratiques, conçus pour alléger la charge administrative des gestionnaires RH, vous aideront à optimiser vos démarches tout en respectant les cadres législatifs en vigueur. Ces modèles seront accessibles via notre espace dédié et pourront être personnalisés selon les besoins spécifiques de chaque situation. Soyez assurés que nous vous tiendrons informés dès leur mise en ligne.

DÉLÉGATION DES DOSSIERS DE « DEMANDE DE RETRAITE CNRACL » SUR GULI, LA PLATEFORME QUI FACILITE VOS DÉMARCHES DE RETRAITE.

Pour profiter de notre expertise, déléguez vos dossiers de départ CNRACL et RAFP. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais. Pour cela, il faut que vous nous accordiez l'accès multicomptes. Cliquez sur les « ... » pour accdéder aux options.

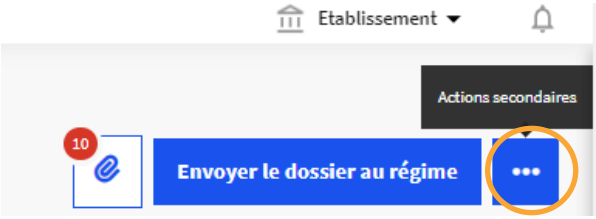

Attention !
Pensez à préciser vos coordonnées (nom – prénom – email – téléphone), dans le mémo employeur.

COMMENT SAISIR LE SERVICE RETRAITE POUR UNE SIMULATION DE PENSION CNRACL ?

Si vous avez besoin de notre expertise pour les dossiers de simulation, vous pouvez nous saisir via Oodrive.

Kit de démarrage :
Formulaire de saisine
Webinaire Replay
Support Webinaire

Attention ! Pour cela, pensez à nous accorder l'accès multicomptes.

La CNRACL vous **informe**

Il était annoncé, le nouvel outil proposé par la CNRACL est arrivé le 16 septembre 2024 et continue à être amélioré.

Comme cela vous a été rappelé lors des ateliers proposés par le service retraite cela modifie légèrement la façon de travailler puisque le Compte Individuel Retraite (CIR) reste au cœur du système. Il contient désormais les données famille, handicap et bonifications.

> *Il doit être mis à jour pour pouvoir procéder à une simulation ou un dossier de départ afin que le résultat soit juste.*

Deux modifications importantes :
- Il n'est plus possible d'appeler un dossier de réversion, il doit être initialisé en ligne par les ayant-cause = DREV
- Pour le fonctionnaire handicapé, il n'est plus possible de faire des dossiers de demande d'avis préalable (DAP), il faut instruire un dossier de départ et indiquer dans point d'attention pour le régime : « demande d'avis préalable ».

Les tutoriels effectués par la CNRACL sont accessibles sur le site de la Caisse et sont aussi sur le site du CIG. Les nouveautés apparaissent dans les messages à droite de votre écran sur Peps.

Les **questions** du mois

Quel est le seuil d'affiliation CNRACL pour la filière artistique ?

Les enseignants artistiques « professeurs et assistants » sont soumis à une durée légale du travail inférieure aux 35 heures. Ils bénéficient d'un seuil d'affiliation abaissé pour tenir compte de ce régime d'obligation.

Le temps plein est de :

- 16 heures pour les professeurs,
- 20 heures pour les assistants.

Le seuil d'affiliation est fixé à :

- 12 heures pour les professeurs à temps non complet,
- 15 heures pour les assistants à temps non complet.

Quel est le délai pour une demande de prolongation catégorie active ?

C'est la seule procédure de maintien en activité au-delà de la limite d'âge qui prévoit un formalisme spécifique (6 mois de préavis pour l'agent + 3 mois de délai de réponse) et une rupture d'office en cas de survenance de l'inaptitude aux fonctions.

À noter :
Sous réserve d'être apte à l'intégralité de ses missions, la prolongation d'activité catégorie active est de droit.
Se reporter à la fiche BIP sur la limite d'âge (LIMIAG).

Les bonnes **pratiques**

LE DÉPLOIEMENT DES SERVICES GULI BOUSCULE LES PRATIQUES, VOICI 3 BONNES HABITUDES À PRENDRE :

1. « Nettoyer mon portefeuille, je ferai. »

Nombreux peuvent être les dossiers stockés dans vos portefeuilles sans raison : Demandes de départ appelées il y a fort fort longtemps, sans départ effectif (l'agent n'a pas fait sa demande de départ, l'agent a changé d'avis…).
Or, si l'agent souhaite obtenir des estimations sur le site d'info-retraite, aucun résultat ne s'affichera, car le dossier ouvert empêchera la remontée d'information.
De plus, aucune mise à jour ne peut être faite et le résultat peut être erroné.
C'est pourquoi il est conseillé de « classer sans suite » les demandes de départ qui ne sont pas imminentes. Ce nettoyage améliorera la lisibilité de vos dossiers en cours.

Les bonnes **pratiques** suite

2. « M'attribuer le dossier, je dois penser. »

Pour une meilleure gestion, il vous est conseillé de vous attribuer les demandes de départ. En effet, cela vous permet d'identifier au sein de votre collectivité qui est en charge du dossier. Vous pouvez même filtrer sur ce champ.
Vous verrez également le gestionnaire du service retraite qui a pris en charge votre dossier. Il le traitera si vous avez bien renseigné le mémo-employeur avec vos nom, prénom, n° de téléphone et mail.

3. « À ne pas modifier les dossiers transmis au CIG, je m'engagerai. »

La fonction « déléguer » permet de transmettre les demandes de départ au centralisateur, c'est-à-dire au CIG. Il vous est formellement déconseillé de modifier ces dossiers après transmission au CIG et encore moins de les envoyer à la CNRACL avant un retour de notre part. En effet, toutes modifications fausseront les études réalisées par le service retraite.

Entre nous

Le service retraite évolue !

Désormais, nous disposons au sein de notre service d'une unité consacrée aux conventions que nous déployons pour accompagner au mieux nos collectivités ayant des besoins spécifiques.

Claire Loubet a la charge de cette unité, et Noëlla Rousselot en est membre.

Par ailleurs, Malika Gherissi se dédie uniquement au service retraite, en qualité d'assistante.

CONTACT
Service retraite du CIG Petite Couronne
T. 01 56 96 81 76 / retraite@cig929394.fr

À VENIR AVENIR est une publication du CIG Petite Couronne
1 rue Lucienne Gérain 93698 Pantin Cedex. - Directeur de publication : X. Bastard -
Rédaction : G. Gavieiro & L. Gharnouti - Conception/mise en pages : C. Richard - 2024